

Greffe
du Tribunal de Commerce de
ANGOULEME
Palais de Justice
- BP 215 -
16007 ANGOULEME CEDEX
Tél: 05 45 37 11 80

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

SA 2D/3D ANIMATIONS
72 rue Fontaine du Lizier
16000 ANGOULEME

Dépôt effectué par :

ELFA JURICA
4 Av Georges Clémenceau
16000 ANGOULEME

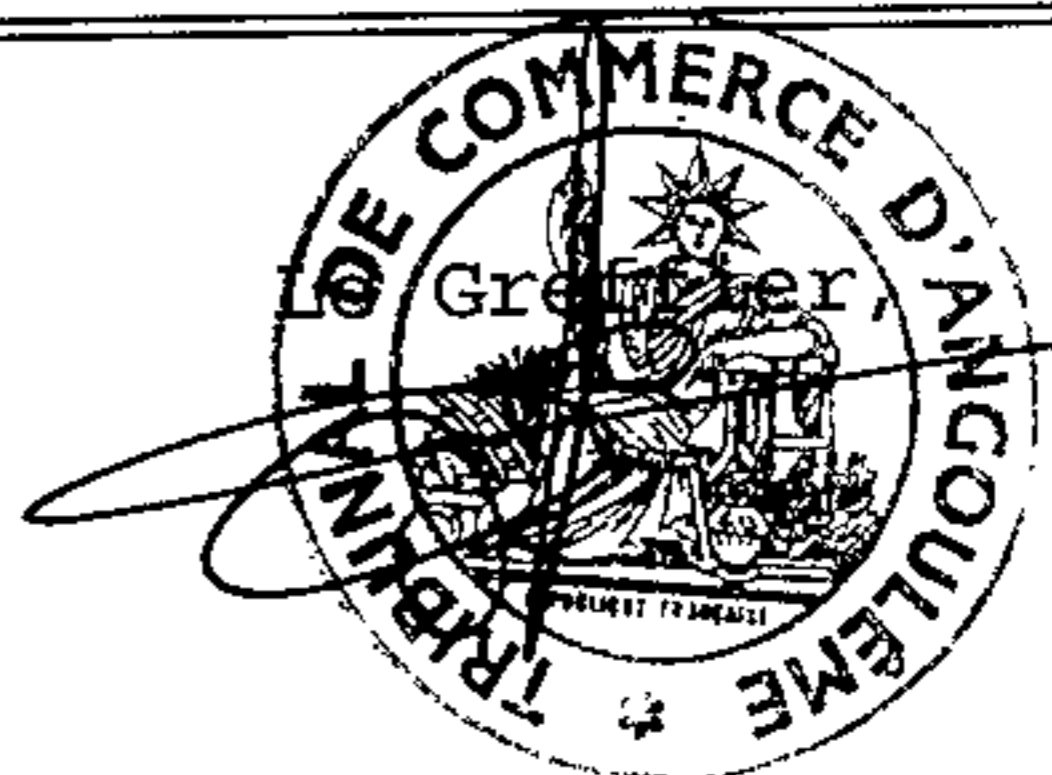
Numéro RCS : ANGOULEME B 428 717 409

<24132/1999B00358>

Pièces déposées le 14/10/2003

Numéro : 3001840

P.V. D'ASSEMBLEE du 24/09/2003
Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital.



2d/3D ANIMATIONS
Société Anonyme A Directoire et Conseil de Surveillance
Régie par les articles L 225-57 à 225-93 du Code de Commerce
au capital de 75.000 Euros
Siège Social : 72 Rue Fontaine du Lizier – ANGOULEME (Charente)
RCS ANGOULEME 428 717 409

DECISION DE LA DIRECTRICE GENERALE UNIQUE
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2003
Constatant la réalisation définitive de l'augmentation de capital

L'an deux mille trois,
Et le vingt quatre septembre au siège social,

Madame **Malika BRAHMI**, Directrice Générale Unique de la Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance **2d/3D ANIMATIONS** au capital de 75.000 Euros a pris la décision ci-après :

- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2003.
- Opérations matérielles d'émission d'obligations convertibles suite à la même assemblée.

La Directrice Générale Unique rappelle que l'Assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2003 a décidé d'augmenter le capital de 20.025 € pour le porter à 95.025 €, par l'émission de 1.335 actions nouvelles de 15 Euros de nominal chacune, émises au prix de 90 €, soit avec une prime d'émission de 75 € par action, à libérer en espèces lors de la souscription, en totalité ; la souscription de ces actions étant réservée aux personnes ci-après, par suite de la suppression à leur profit du droit préférentiel de souscription des actionnaires :

- Madame **Malika BRAHMI**,
demeurant 42 Ter Rue Waldeck Rousseau - ANGOULEME 16000
à concurrence de 256 actions,
- Monsieur **Florent MOUNIER**,
demeurant 42 Ter Rue Waldeck Rousseau - ANGOULEME 16000
à concurrence de 300 actions,
- La Société **SODATEC**, Société Anonyme au capital de
237.138 Euros dont le siège Social est à GARAT 16410,
"Les Chaumes", RCS ANGOULEME n° 314 525 569,
à concurrence de 556 actions,

MB

- La Société **POITOU-CHARENTES INNOVATION, PCI**, Société Anonyme au capital de 3.040.000 Euros dont le siège Social est 6 place Sainte Croix à POITIERS 86000, RCS POITIERS n° 420 076 432, non encore actionnaire à concurrence de 223 actions,

Elle a décidé de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts.

Les souscripteurs ont libéré les sommes exigibles au moyen de versements par chèques uniquement, et les fonds en provenant ont été déposés à la CAISSE D'EPARGNE d'ANGOULEME, qui a délivré le certificat de dépôt prévu par la Loi le 24 septembre 2003.

La Directrice Générale Unique a examiné les pièces justificatives de ces déclarations en vue de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital et de la modification corrélative des statuts.

Après avoir pris connaissance de ces documents, la Directrice Générale Unique prend les décisions ci-après :

1. La Directrice Générale Unique, après examen des pièces présentées, constate que l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2003 est devenue définitive le 24 septembre 2003.

2. Elle constate qu'à la même date les modifications apportées aux articles 6 et 7 des statuts par l'Assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2003 sont devenues définitives.

D'autre part, la Directrice Générale Unique rappelle qu'aux termes de la même Assemblée générale extraordinaire, il a été décidé l'émission d'un emprunt obligataire de 79.920 € divisé en 360 obligations de 222 € chacune, convertibles en actions de la Société pendant le délai d'option à la demande du porteur, déterminé les bases de conversion et les caractéristiques principales des obligations, a en outre donné tous pouvoirs au Directoire à l'effet de fixer toutes conditions et modalités annexes de l'émission.

3. La Directrice Générale Unique procède à l'accomplissement de toutes tâches matérielles nécessaires à l'émission d'obligations convertibles en actions autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 12 septembre 2003.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par Madame **Malika BRAHMI**, en sa qualité de Directrice Générale Unique.

LA DIRECTRICE GENERALE UNIQUE.

